

Mariage



de Claude D'Arbin
et Marie D'Arbin
leurs parents
et leurs amis

Le an mil huit cent quarante deux, le 3
sixième du mois de février, dix heures du
soir, pardevant nous, Notaire d'office, de
l'état civil de la commune de Fierant, du
canton de Crèvecœur, département de
la Côte, soussigné, comparus en la Mairie
commune, Claude D'Arbin, âgé de vingt
trois ans, six mois et cinq jours, né à
Arbin, diocèse de Chambéry en Savoie,
lequel nous mil huit cent dix sept,
comme il est constaté par l'acte de
naissance, délivré au même lieu le six
décembre mil huit cent quarante,
ancien garçon boulanger exerçant
à Francastel, époux d'un ancien
major, fils de son Joseph D'Arbin,
d'Arbin, le vingt cinq octobre
mil huit cent vingt quatre, comme
il est constaté par l'acte de décès
délivré en cette commune, le six
décembre mil huit cent quarante,
et de Françoise Gay, âgée de
soixante ans, ménagère, exerçant en ladite
commune d'Arbin, consentante ainsi
qu'il résulte de sa procuration passée
à Chambéry, le dix sept du mois de
décembre mil huit cent quarante, par
Claude François, Richard Cugnot, et
autres, lesquels extraits et consentement à
Mariage seront annexés au présent
acte. Et demeurant Marie D'Arbin

Archives départementales de l'Eure
Celine Gérard, née à Paris le vingt
sept et un an, quatre mois, et vingt
jours, née à Paris le vingt sept
mil huit cent dix neuf y demeurant
majeure, fille de Paulus Joseph
Gérard, âgé de quarante trois ans, coiffeur.
et de Marie Saline Bregard, âgée
de quarante deux ans, menuisier.
demeurant à Paris le vingt sept
et cinquante; Lesquels nous ont
requis de procéder à la célébration
du mariage projeté entre eux, et de
la justification, ont été faits, devant le
principal porte de la Mairie de
notre commune, le dimanche dix et
dix sept en mai de l'année dernière
à l'heure de midi. A l'issue d'après
audir le mariage en nous ayant été
signifié, faisant droit à leur requête
Citons, après avoir donné lecture de
tous les procès, civils, mentionnés, et
du chapitre six du titre du code de
institué du mariage, avons demandé
aux futurs époux et à la future épouse
s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme: Chacun d'eux ayant
répondu séparément et collectivement
d'acquiescer, au nom de la loi que Charles
Philippe et Marie Saline Bregard
Gérard sont unis par le mariage. Et
ensuite lesdits époux ont déclaré



général, au dit lieu un enfant d'entre
mariages, inscrit sur le registre de l'état
civil de la commune de Fresnay-sur-Sarthe, en l'an
de quatrevingt et deux mil huit cent trente-huit
et sous les noms et prénoms de Pierre
Joseph, lequel est reconnu pour
leur fils. Le tout ce avons vu et noté
en présence de Pierre François Augustin
Maillet, âgé de vingt deux ans,
marchand épicer, et de Jean Baptiste
Victor Mesnard, âgé de vingt six ans,
marchand, tous deux domiciliés à Fresnay
et ami, de Sépoux, de Bois, Augustin
Gervais, âgé de cinquante cinq ans
cultivateur, et de Nicolas Jean Marie
Bédier, âgé de quarante et un ans, carrier, toutes
ce premier ami, et le second cousin de
Sépoux, et les deux domiciliés audit
Fresnay. Lesquels, après qu'il lui
en a été aussi donné lecture, ont signé
avec nous et les quatre contractants,
excepté Sépoux et Sépoux, et le second
cousin de l'adite épouse qui ont résisté
au dit acte et n'ont pas signé.

M. Gervais et M. Mesnard

Sépoux

Mesnard

Sépoux

Gervais

Bédier